



Menu



Lire La Vigne



Météo



S'abonner



VITIJOB | INTERVIGNES | VINSENVAC | VINOKAZ | VINDEXER



Menu



Lire LA VIGNE



Météo



S'abonner

VITIJOB | INTERVIGNES | VINSENVAC | VINOKAZ | VINDEXER

Rechercher



Bienvenue Alexandre ABELLAN

Gérer son compte

Accéder à mes contenus sauvegardés

Se déconnecter

A LA
UNEVITICULTURE COMMERCE ENTREPRISES AUTOUR VITIPEDIA SERVICES
OENOLOGIE ECONOMIE GENS DU VIN DU VIN ARCHIVES WEB

AGENDA

ANNONCES SALON

COMMUNICATION EN LIGNE VIRTUEL

[COMMERCE / ECONOMIE](#) | [CONJONCTURE](#) | [MARKETING](#) |[Loi Evin](#) | [DISTRIBUTION](#) | [OENOTOURISME](#)

Risques et marges de manœuvre à doser pour la communication de ses vins

Mercredi 17 février 2016 par Alexandre Abellan



Lire plus tard



Commenter



Imprimer



Envoyer



« Tant que l'on n'est pas attaqué, on ne peut pas savoir si une campagne respecte la loi Evin » déclare, pince-sans-rire, Jean-Baptiste Thial de Bordenave, ce 16 février à Montpellier. - crédit photo : Alexandre Abellan (Vitisphere)

Si les termes d'application de la loi Evin ont été clarifiées pour la presse, le cadre reste identique pour les campagne de communication, entre risques arbitraires et zones de contournements.

« Il est impossible de savoir en avance si une publicité est conforme ou non à la loi Evin, on ne peut qu'essayer de limiter les risques » pose d'emblée le juriste Jean-Baptiste Thial de Bordenave (département LexWine d'InLex IP Expertise).

Analyse de risques

Lors d'une conférence Vinisud sur la communication des vins, il résumait à deux curseurs son mode d'analyse, lorsqu'un client le sollicite sur la conformité d'un projet de campagne de communication à la loi Evin.

D'abord est étudié un curseur lié à l'opérateur et à la force d'attraction qu'il peut représenter pour les gardiens de la loi Evin (notamment l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie, l'ANPAA).

Plus l'opérateur est visible nationalement (qu'il s'agisse d'un grand groupe, une interprofession...), et plus il est exposé à l'attention.

Le second curseur concerne le fond même du message, et son respect de l'esprit de loi Evin : ne pas rendre attirant les boissons alcoolisées (ce qui interdit les imageries sensuelle, humoristique...). Des notions qui restent très subjectives, restant à l'appréciation du magistrat.


La mise en avant des arômes et des terroirs

Mais en parallèle de ce flou, existent des ouvertures, notamment celles posées par la loi du 23 février 2005. Le texte estime ainsi qu'une « *publicité peut comporter des références relatives aux terroirs de production, aux distinctions obtenues, aux appellations d'origine [...] ou aux indications géographiques [...]. Elle peut également comporter des références objectives relatives à la couleur et aux caractéristiques olfactives et gustatives du produit.* »

Ce qui se traduit pour le juriste par la reconnaissance des facteurs humains du terroir et la possibilité de montrer en situation des professionnels. Du moins dans un cadre raisonnable : « *si j'ai une employée qui est mannequin je ne vais pas la faire poser lascivement sur une canapé... Mais je n'ai pas à me limiter à montrer un ouvrier viticole tanné par le soleil en train de tailler* » note-t-il.

Le texte de 2005 ouvre également « *la possibilité de communiquer par métaphores organoleptiques sur un vocabulaire objectif de dégustation* ». Jean-Baptiste Thial de Bordenave conseille ainsi de se procurer le listing officiel des commentaires de l'INAO pour la dégustation d'agrément des vins. « *On y trouve des termes poétiques utilisables. Sauf ceux sur le tabac !* »

Mais attention, « *ce ne sont pas des règles, il faut juger in contexto chaque démarche* » conclut Jean-Baptiste Thial de Bordenave.

 Tags : loi Evin

A LIRE AUSSI

VITICULTURE

La loi Évin, c'est le « pire du pire »

2016 EN VUE

Maître Olivier Poulet et la clarification de la loi Évin

LAISSER UN COMMENTAIRE

* Nom/Pseudo

* Votre E-mail

URL

* Commentaire

Code



Recopier le code :

Envoyer

LIRE LES COMMENTAIRES

Pas encore de commentaire à cet article.

Ce mois-ci dans La Vigne



S'ABONNER

- [Sommaire du dernier numéro](#)
- [Achetez le dernier numéro](#)

Vos réactions sur le fil

CRAOUX Le 17 février 2016 à 22:03:00

Quand M. Gravegeal dit que "l'ODG assumera sa responsabilité ..." a-t-il la légitimité...

Dans : "L'ODG assumera la responsabilité économique de la plantation des résistants"

THY Le 17 février 2016 à 18:35:49

Bonsoir, 600 participants lundi dans Sud Ouest, 1500 aujourd'hui. Combien dans...

Dans : 1 500 manifestants interpellent le vignoble bordelais sur l'exposition aux phytos

JJH78 Le 17 février 2016 à 17:12:18

J'aurais plutôt baptiser l'émission Trash Investigation, dès que l'on cherche à vérifier...

Dans : Le clash de Cash Investigation

RACHEL Le 16 février 2016 à 22:18:21

La naissance d'une psychose.. Nous avons affaire à la naissance d'une ethno psychose,...

Dans : 1 500 manifestants interpellent le vignoble bordelais sur l'exposition aux phytos

> Voir tous les articles

Les articles les plus lus

Le 05 février 2016 à 14:56:00

Le clash de Cash Investigation

Cash investigation c'était cash Il n'y eut pas de discussion qui...

Le 05 février 2016 à 06:16:00

Diam accusé de rendre les vins amers

Il s'appelle Rolf Cordes. Il est allemand et s'autoproclame négociant...

Le 11 février 2016 à 12:14:00

Le vignoble girondin ne veut pas être le mouton noir de la marche blanche de dimanche

Pas de Saint-Valentin pour les activistes antiphytos de Bordeaux. Ce dimanche...

Le 05 février 2016 à 06:08:00

La douane s'affiche comme un partenaire de la filière

« Le soutien aux opérateurs de la filière vitivinicole est une priorité...

> Voir tous les articles

ANNONCES EN LIGNE

Vitijob.com

LES DERNIERES ANNONCES

- > Secrétaire-comptable polyvalent (h/f)
- > Vendeur caveau (h/f)
- > Chef de cave polyvalent (h/f)

Intervignes.com

VENDRE OU ACHETER SES VIGNES

- > Complexe agro-touristique sur 8 ha
- > Mas provençal au cŒur d'un site exceptionnel
- > Domaine d'agrément et de production de 25 ha

VinOkaz.com

ACHETER VENDRE DU MATÉRIEL D'OCCASION

- > Cuve inox cylindrique horizontale 180 hl
- > Barriques 225 litres
- > Cuve de maturation inox 316l 400 litres

**VITICULTURE COMMERCÉ A L'ÉTOUR DU
OENOLOGIE ÉCONOMIE VIN**

Viticulture Conjoncture Culture et vin
Oenologie Marketing Revue de Presse
Matériel et Distribution Vins et Média
équipement Oenotourisme Vins et Santé
Gestion/Foncier Edito

**ENTREPRISES GENS
DU VIN**

Gens du vin
Entreprise
Interview
Formation

**VITIPEDIA
ARCHIVES**

Archives
Base levures
Questions juridiques
Liste des concours

BOITE A OUTILS SUIVEZ NOUS

Recruter avec Vitijob
Acheter des vignobles avec
Intervignes
Trouver la bonne affaire avec
Vinokaz
Vendre avec Vinsenvrac
Publier votre évènement

LA E-LETTRE

S'inscrire

**ESPACE
ABONNEMENT**

S'abonner

**CONTACTEZ
NOUS**

Rédaction
Publicité
Marketing direct
Direction

Tous nos sites

Contact Conditions générales de vente Mentions légales

© Vitisphere 2016 - Tout droit réservé